



ARRÊTE DU MAIRE COMMUNE de CHANAC LES MINES

Arrêté N° MA-ART-2020-012 - 15 juillet 2020

OBJET : Arrêté portant délégation de signature pour les actes administratifs

Monsieur le maire de la commune de Chanac-Les-Mines,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Considérant les régularisations foncières nécessaires à l'aménagement du territoire de la commune de CHANAC-LES-MINES et notamment de la voirie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur le maire de CHANAC-LES-MINES délègue à Monsieur Jérôme MALAGNOUX, premier adjoint au Maire, le pouvoir de signer tous actes de mutation foncière en la forme administrative nécessaire à l'aménagement du territoire de la commune ainsi que toutes pièces se rapportant aux acquisitions ou cessions de terrains nus ou bâtis approuvées par le conseil municipal.

ARTICLE 2 :

Ces mesures entrent en vigueur dès la signature présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le préfet de la Corrèze.

Fait à CHANAC-LES-MINES, le 8 juillet 2020.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture et publication par voie d'affichage
le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Bernard SALLES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. SALLES', written over a faint circular stamp or watermark.